

Pantin, Mercredi 27 Novembre 2019

A l'intention de Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil,
Monsieur Daniel Auverlot
et de Monsieur le Directeur Académique Adjoint des Services de l'Éducation Nationale,
Monsieur Antoine Chaleix
Sous couvert du chef d'établissement, Monsieur Nicolas Balcaen

Messieurs l'Inspecteur d'Académie, Monsieur le Recteur,

Nous, personnels enseignants du collège Joliot-Curie de Pantin, avons été contraints d'exercer notre droit de retrait ce jour, mercredi 27 novembre 2019. En effet, des armes blanches ont été introduites à deux jours d'intervalle au sein de l'établissement, dont une a été utilisée contre un élève. Pour l'autre, nous ne savons toujours pas à ce jour qui l'a cachée dans les toilettes du collège. Par ailleurs, vendredi 22 novembre, à la sortie des cours, deux groupes d'élèves du collège se sont affrontés au parc de La Villette. Cette rixe initialement prévue sur le parvis devant l'établissement fait suite à des tensions entre quartiers et communes voisines (Hoche, les Quatre Chemins et Bas-Pays de Romainville). Ces événements sont d'une extrême gravité, dans un contexte local tendu, alors que des agressions au couteau ont conduit aux décès de deux élèves, l'un aux Lilas, l'autre à Saint Ouen et qu'un troisième a de justesse survécu à ses blessures à Saint-Denis ces dernières semaines. Dans ces conditions, nous ne pouvons assurer ni la sécurité des élèves, ni la nôtre.

C'est pourquoi nous demandons des mesures à la fois d'urgence et de long terme pour assurer nos missions dans des conditions efficaces et décentes.

De toute urgence, nous réclamons une dizaine d'adultes supplémentaires pour sécuriser l'établissement et ses abords immédiats afin d'assurer la sécurité de tous, élèves, personnels et riverains.

Mais cela ne suffira pas à résoudre les problèmes de fond qui gangrènent notre établissement, et qui sont ceux de l'ensemble du département. C'est pourquoi nous réclamons :

- le classement en REP+ qui permettrait des heures de concertation ;
- une enveloppe d'heures d'accompagnement éducatif à la hauteur des besoins ;
- la création de postes d'AVS et d'AED supplémentaires ainsi que la revalorisation de leurs salaires et de leurs conditions de travail, ce qui permettrait entre autre d'encadrer convenablement les trajets vers les installations sportives ;
- étendre la prime REP à l'ensemble des personnels, y compris les AED et les AVS ;
- la nomination d'une personne ressource pour le FLE ;
- l'affectation immédiate d'une assistante sociale en remplacement de la nôtre ;
- la stabilisation de notre collègue CPE, contractuelle remplaçante en poste à l'année, ainsi que des personnels contractuels ou TZR qui le souhaitent dans le but de stabiliser notre équipe ;
- la présence d'un infirmier ou d'une infirmière tous les jours de la semaine ;
- la reconnaissance de la pénibilité des missions, spécifiques au 93, qui nous incombent.

En espérant que vous prendrez la mesure de l'urgence de la situation, soyez assurés, de notre dévouement sincère pour le service public d'éducation.

Les personnels du collège Joliot-Curie de Pantin en droit de retrait